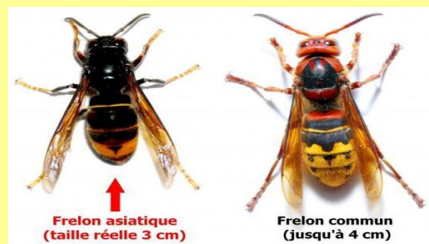


2013

Frelon asiatique

(Affichage en mairie)



Biologie:

Originaire du sud-est asiatique le frelon à pattes jaunes se distingue du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur : il est plus petit, l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée.

Son nid est de forme sphérique à ovoïde et peut atteindre, au maximum, 80 cm de diamètre. Il est généralement accroché à des hauteurs importantes.

Il capture une grande diversité de proies pour nourrir ses larves, en très grande majorité des insectes. Les adultes consomment eux des liquides sucrés.

L'espèce est exclusivement diurne.

Les frelons sexués mâles et femelles se développent à l'automne.

Les femelles reproductrices de la nouvelle génération hivernent après l'accouplement.

Au printemps, la nouvelle reine fonde une nouvelle colonie.

La vieille reine meurt peu de temps avant l'essaimage des sexués.

Dès la fin de l'automne, les mâles et les ouvrières meurent.

En 2013, les conditions climatiques, froides et humides du printemps ont retardé la formation des nids de frelon dans notre département. Nous constatons moins de nids et de taille moyenne.

Le Frelon étant installé dans notre région durablement, il est impossible à ce jour d'envisager son éradication. **Il faudra donc apprendre à vivre avec cette nouvelle espèce d'hyménoptère et prévoir une lutte partielle pour protéger la population afin de limiter le risque d'accidents.**

L'infestation de ce nouvel organisme nuisible fluctuera en fonction, des conditions climatiques plus ou moins favorables.

Que doit-on savoir :

Réglementairement, on ne peut pas vous obliger à enlever un nid de frelon asiatique dans votre propriété.

Le frelon peut s'avérer agressif quand il est dérangé intentionnellement ou accidentellement. La piqûre, douloureuse, n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe mais les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères doivent rester très prudentes.

Il est important de détruire les nids découverts tôt dans la saison.

Il n'y a pas d'urgence à enlever un nid de frelon découvert à l'automne, ce nid est présent depuis plusieurs mois, il faut prendre le temps d'analyser sa dangerosité et de faire plusieurs devis avant l'intervention.

Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même sans protection adaptée, les insecticides excitent dangereusement les insectes, faites appel à un professionnel.

Au mois de novembre, le nid peut être détruit seulement si le risque de dérangement est important.

La destruction des nids en hiver à partir de novembre n'est d'aucune utilité car les jeunes fondatrices fécondées ont déjà quitté le nid. La population restante va périr avec les gelées hivernales. Les quelques fondatrices pouvant rester dans le nid durant l'hiver ne seront très certainement pas aptes à recommencer un cycle.

Un nid de frelon non détruit ne sera pas réinvesti l'année suivante. Il y a peu de probabilité qu'un nid se reconstruise à proximité immédiate de l'ancien nid l'année d'après.

On trouve les nids principalement à proximité d'un point d'eau, le support d'un nid ainsi que sa hauteur d'installation sont très variables.

Avant toute intervention d'élagage, de taille de haie, de déménagement d'un tas de bois... recherchez la présence éventuelle d'un nid de frelon.

En cas de doute, et si vous souhaitez des renseignements la FDGDON 86 vous apportera les précisions nécessaires.

Merci de nous signaler les nids découverts sur votre commune.